nommer présente pour vous une importance capitale.

Il s'agit, en effet, de savoir si vous acceptez les injustices, les rigueurs, les inquisitions, les mesures arbitraires de toutes sortes qui vous menacent dans le projet d'impôt sur le revenu soumis au Sénat, et particulièrement le redoutable impôt sur les bénéfices agricoles.

Rappelez-vous le projet !

L'article 3 vous frappe d'abord d'un premier impôt de 4 % sur le revenu des propriétés foncières non bâties.

Mais un deuxième impôt serait ajouté au premier et serait calculé au taux de 3 % sur vos bénéfices agricoles.

L'agriculture payerait ainsi deux impôts sur le revenu de la terre, sans compter le troisième impôt établi sous le nom d'impôt complémentaire, par les articles 65 et suivants.

Vous apercevez sans peine le sort qui vous serait fait par un semblable système, inspiré par l'esprit socialiste, et qui ressusciterait infailliblement tous les abus et les scandaleuses injustices de la taille de l'ancien régime, abolie par la révolution française.

Cependant, la disposition de beaucoup la plus dangereuse du projet est celle relative à l'impôt spécial sur les bénéfices agricoles.

Pour vous, c'est la disposition mortelle !

La sous-Commission sénatoriale l'a comprise. Grâce aux efforts énergiques de nos amis, elle a supprimé cette disposition.

La Commission plénière a confirmé ce vote, mais s'est réservé de délibérer une seconde fois, en janvier prochain. Or, certains de ses membres, non contents de l'impôt sur le revenu de la propriété non bâtie, veulent maintenir celui sur les bénéfices agricoles.

Le Sénat lui-même devra ensuite délibérer.

Votre sort est donc dans vos mains ! Il dépend de vous de nommer des sénateurs qui défendent vos droits, vous assurent la justice et l'égalité dans l'impôt, la sécurité dans vos demeures, ou, au contraire, des sénateurs qui vous livrent sans défense à l'arbitraire du fisc, aux entreprises ruineuses des factions révolutionnaires.

Une pierre de touche infaillible vous permet de bien choisir :

Exigez de vos candidats l'engagement formel, inviolable, qu'ils repousseront l'impôt sur les bénéfices agricoles ! Ecartez résolument les candidats, sénateurs ou députés, qui ne l'ont pas nettement condamné par leur vote.

Il ne faut plus de « délégués »

AUDE. — Dans sa profession de foi, M. Mir, sénateur sortant républicain modéré, réprouve l'institution des « délégués ».

Avant de quitter le terrain politique, écrit-il, je voudrais dire un mot d'une institution parasite, celle des « délégués de l'administration » qui, je l'ai constaté au cours de mes visites, engendre entre l'administration et un grand nombre de communes de trop fréquents conflits. Des délégués exercent, à côté du maire, représentant naturel et légal de la commune, un pouvoir occulte, qui est en contradiction flagrante avec l'esprit de liberté et de sincérité dont nous avons tâché d'imprégner notre organisation communale. C'est le maire, seul responsable, qui doit représenter auprès de l'administration la municipalité qui l'a librement élu. C'est avec le maire que l'administration doit régler les affaires de la commune sous la stricte observation des lois, avec justice et avec impartialité, sans l'intrusion de délégués ou d'officieux que la loi ne reconnaît pas.

Assez de persécution contre les Petites-Sœurs

BASSES-ALPES. — M. Louis Proal, conseiller à la Cour de Paris, républicain modéré, s'exprime ainsi :

Amis de la liberté, pensez-vous que la liberté de conscience et que la liberté du dévouement soient respectées, quand on inquiète les fonctionnaires, les officiers pour leurs croyances ou celles de leurs parents, quand on persécute les Petites-Sœurs qui soignent les malades ? N'est-ce pas une honte pour la France de voir au XXe siècle ces persécutions contre des femmes d'un dévouement admirable, qui sont respectées chez les peuples sauvages ?

Ne serait-il pas plus raisonnable de réserver les rigueurs de la loi pour les criminels dont le nombre va toujours en augmentant, pour les apaches et les saboteurs, pour les voleurs des deniers publics, pour les financiers véreux qui, avec l'appui des politiciens qu'ils achètent, dévalent la petite épargne, escroquent les économies des cultivateurs, des ouvriers, des domestiques, si péniblement gagnées ?

Jamais le peuple n'a été autant trompé, exploité, volé par les Sociétés financières véreuses qui, avec la complicité des politiciens, sont des instruments d'escroquerie...

Le procureur accusé de tentative de corruption d'un député

M. Terrot de Lavalette, ancien procureur de la République d'Aix-en-Provence, procureur de la République de Tlemcen, est cité, ainsi que nous l'avons annoncé, dans notre deuxième édition de samedi, devant la première Chambre de la Cour de Paris, jugeant correctionnellement, pour l'audience de vendredi prochain, 5 janvier, sous l'inculpation de tentative de corruption de fonctionnaire, en la personne de M. Ceccaldi, député radical de l'Aisne.

M. Ceccaldi prétend que, pour obtenir son changement de poste, M. Terrot de Lavalette lui aurait envoyé 10 billets de cent francs dans une lettre.

Voici le texte de cette missive :

Paris, 27 décembre 1911.

Monsieur le député,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que X., député, a parlé à M. le préfet des soucis de la gravité de ma maladie des yeux. Sans rien promettre, M. Cruppi lui a dit : « Je verrai si on peut faire quelque chose. » M. le député... a ajouté : « Faites agir, sans retard, toutes vos influences avant qu'on ait retourné de nouveau le ministre contre vous. »

J'ai immédiatement porté ces paroles à la connaissance des personnes qui veulent bien s'intéresser à ma situation.

En dehors de ma maladie des yeux et de mes 57 ans, on peut faire remarquer que le juge d'instruction, seul fautif, a été nommé à Saint-Quentin, près Paris, alors qu'on m'a envoyé à Tlemcen, frontière du Maroc.

J'ose espérer que vous aurez l'extrême bienveillance d'agir, sans retard, en présence de la nécessité où je serais de m'embarquer, le 2 ou le 3 janvier, si je ne reçois pas de nouvelles instructions (prise de surseoir). M. Brisset, directeur du personnel, m'est hostile.

Veuillez agréer, Monsieur le député, la nouvelle expression de mes sentiments respectueux.

CH. TERROT DE LAVALLETTE,
rue de Pondichéry, n° 9.

Elle ne fait aucune mention, ainsi qu'on le voit, des billets qu'elle aurait contenus.

L'affaire Rochette

M. Jules Delahaye, député de Maine-et-Loire, vient d'adresser à M. Jaurès, président de la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette, une lettre dans laquelle il rappelle qu'il a donné sa démission de membre de cette Commission, le 9 avril dernier, afin de porter à la tribune des divulgations sur l'affaire Marix, que la Commission refusait d'examiner.

Aujourd'hui, M. Delahaye prie M. Jaurès de demander à la Chambre une extension des pouvoirs de la Commission d'enquête, à l'effet de faire toute la lumière, à la fois sur les affaires Marix et Rochette, qui feraient l'objet d'un unique rapport.

Voici le passage essentiel de la lettre de M. Delahaye :

Je viens, en conséquence, vous prier de vous joindre à moi pour demander à la Chambre, comme président de la Commission, une extension des pouvoirs de celle-ci, à l'effet de faire toute la lumière sur le rôle de la police dans le procès en question (le procès Marix) ; de telle sorte qu'il ne soit procédé qu'à la discussion d'un rapport unique et commun aux deux affaires (l'affaire Rochette et l'affaire Marix). J'interviendrai dans la discussion si, dans un esprit de justice égale pour toutes les victimes de l'article 10 du Code d'instruction criminelle et de la police démoralisée par des ordres arbitraires et des complicités politiques, vous consentez à la provoquer sur cet objet digne, je vous l'affirme, de votre concours et de votre fermeté réformatrice.

Je m'adresse à votre courtoisie et à votre sincère désir de poursuivre partout les pires abus, pour vous prier aussi de vouloir bien vous mettre d'accord avec moi sur la fixation du jour de ce débat qui, dans ma pensée, doit précéder celui qui sera institué sur le rapport de la Commission d'enquête.

L'EMPRUNT DU PARAGUAY

Le président du tribunal de la Seine a nommé séquestre des sommes versées par les souscripteurs de l'emprunt du Paraguay, M. Dupuy-Dutemps, ancien ministre, président du Conseil d'administration de la Banque franco-espagnole ès-qualité, à charge pour lui, de verser dans les vingt-quatre heures la totalité des sommes souscrites soit au Crédit lyonnais, soit au Comptoir d'escompte, soit à la Société générale, soit au Crédit foncier. Les sommes ainsi versées — 3 millions — et dont décharge lui sera donnée, ne pourront être retirées qu'au fur et à mesure des demandes de remboursement effectuées par les souscripteurs et sur justification de ces demandes.

L'attentat contre le garçon de recettes

Les recherches des agents de la Sûreté lancée sur la piste de Carouy, dit Leblanc, le meurtrier du garçon de recettes Caby, ont continué hier mais n'ont pas donné grand résultat.

Des indications assez précises donnaient à penser que Carouy se cachait dans la banlieue parisienne. On a fouillé le Raincy, Villemomble, Epinay, Saint-Denis, Montmorency, où le malfaiteur résida il y a deux ans environ, et on n'a rien trouvé. On suppose maintenant qu'il a regagné la Belgique, son pays natal.

Edouard Carouy est né, en effet, le 28 juin 1883, à Lens-sur-Dendre, dans la province de Hainaut. Avant de colporter de la bimbeloterie aux environs de Pantin, il avait été tourneur en fer et se faisait appeler tantôt Algouy, tantôt Leblanc. Mais ses amis le connaissaient sous le nom de « Rouquin ». C'est un homme de corpulence assez forte, mesurant 1^m66. Il a de longs cheveux blond-roux, de forts moustaches et porte habituellement le « bouc », mais on est persuadé qu'il l'a fait couper. Il a la figure pleine et donne l'impression d'une santé robuste. Carouy a toujours fait profession d'anarchisme et fréquentait assidument les milieux libertaires. On le tient pour très dangereux et on pense que son arrestation, si on découvre sa retraite, sera des plus mouvementées.

De graves soupçons pèsent déjà sur Carouy, et sa participation au drame de la rue Ordener, sans être démontrée, paraissait probable. Mais on a montré sa photographie à Peemans, le collègue de Caby, et il l'a formellement reconnu. Des inspecteurs sont partis pour Bruxelles procéder à des recherches avec l'aide de la police belge.

M. Hamard, qui, à Bobigny, dans la maison de Detwiller, avait fait saisir les objets appartenant à Carouy, en examinant la voiture, dite « poussette », appartenant à celui-ci, a fait une découverte très intéressante. Dans une sorte de tiroir aménagé sous la petite voiture, le chef de la Sûreté a trouvé une pince-monseigneur, de fabrication anglaise, se démontant en trois parties. Cet outil, qui est surtout employé par les perceurs de murailles et autres cambrioleurs de « grand style », semble indiquer que Carouy n'exerçait le métier de marchand ambulant que pour mieux dissimuler ses véritables occupations.

La souscription de la « Liberté »

Le total général de la souscription ouverte par le Syndicat de la presse parisienne pour les victimes de la *Liberté* s'élève à 854 898 fr. 80.

Toutes les sommes reçues ont été intégralement réparties entre les victimes de la catastrophe de Toulon, en tenant compte de la situation de fortune de chaque famille et des charges qui lui incombent.

Une brochure contenant le nom et l'adresse de chaque personne secourue sera adressée, par les soins du Syndicat de la presse parisienne, aux journaux et aux principaux souscripteurs, dès que la préfecture maritime de Toulon aura fait parvenir au Syndicat la répartition complète des sommes mises à sa disposition pour les secours aux marins survivants.

Ce que disent les journaux

Le premier acte

Pour rire un peu en ces premiers jours de l'an, citons ce filet du *Rappel*, l'enfant terrible du parti combiste :

La « défense laïque » semblait aux réactionnaires et, il faut le dire, à quelques républicains, une comédie aux cent actes divers, dont la Chambre ne se déciderait jamais à jouer aucun. Or, la Chambre s'est décidée et, le dernier jour de sa session, elle a joué le premier acte.

L'école laïque, dit-on, depuis 1882, est gratuite et obligatoire ; mieux vaudrait dire l'école laïque doit être gratuite pour être obligatoire ; le premier acte, c'est la gratuité, le second, c'est l'obligation.

Sans doute, aucun écolier ne paye pour entendre la leçon du maître, mais le coût des fournitures de classes est assez élevé pour que bien des parents renoncent à envoyer leurs enfants à l'école.

Voilà, pour certains, le premier obstacle à la fréquentation scolaire.

M. Bouffandeau fut donc bien inspiré de proposer à la Chambre, pour le lever, l'établissement de centimes obligatoires, de façon à produire une contribution d'un franc par enfant d'âge scolaire.

Ce projet a pu être renvoyé pour un examen approfondi à la Commission de l'enseignement ; la Chambre, à la demande instante de M. Caillaux et de M. Steeg, n'en a pas moins consacré le principe par son vote.

Tous les républicains sincères applaudiront à ce résultat, et ils y verront, avec raison, la preuve que la majorité, comme le gouvernement, sont fermement résolus à assurer l'application des lois scolaires.

Dès la rentrée, selon leur commune promesse, le gouvernement et la majorité devront donc, de nouveau, unir leurs efforts, pour que passe dans la loi, après le principe, le texte même de l'amendement Bouffandeau.

Mais un autre devoir leur incombe ; les projets Steeg attendent encore la consécration du Parlement, et le vote n'en saurait plus longtemps être différé.

Le premier acte appelle le second. Songez à faire que l'école laïque soit vraiment gratuite, certes, mais n'oubliez pas de la rendre obligatoire.

1912 international

Conclusion d'un article de M. E. Judet, dans l'*Eclair* :

Donc, guerre civile au cœur même de notre continent, ou expansion unanime ailleurs : tel est le dilemme posé au commencement de 1912. Pour avoir la liberté morale et matérielle de suivre la seconde route, il importe que les dissentiments fondamentaux qui nous oppriment soient, sans arrière-pensée, réglés et apaisés.

Au fond, tous les gouvernements penchent vers les diversions d'ordre économique et de tendance impérialiste : ils redoutent tous presque au même degré la guerre, si délicate avec les armées de service obligatoire, où le consentement national est la première condition, non seulement du succès, mais de la mobilisation. Devant des inconnues, telles que la valeur militaire des masses modernes et le moral des nations obligées de suspendre leur vie entière pour braver subitement l'épreuve d'un duel impitoyable, il est aisé de comprendre l'hésitation universelle. On recule depuis près d'un demi-siècle : est-ce pour mieux sauter ? Tant d'armements, tant de milliards consacrés au matériel énorme d'une grande guerre permettent de craindre leur inévitable emploi : à moins que tous ces préparatifs ne servent de masque au vœu sincère de n'en plus faire usage.

En tout cas, c'est bien pour éviter les hasards extrêmes que la plupart des Etats s'enfoncent dans le système des expéditions coloniales. Nous y avons cherché le dérivatif de la revanche ; l'Espagne serait en révolution sans l'emploi de ses soldats au Maroc ; l'Italie, pressée par la propagande maçonnique et les complots anarchistes, alimente sa passion et ses enthousiasmes à Tripoli ; la Russie, à peine remise du désastre mandchourien, entre en Perse et n'en sortira plus ; l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, après s'être longtemps essayées et tâtées, arrivent sur la scène du monde. C'est partout la même poussée et les mêmes mobiles.

Quoi d'étonnant si l'Angleterre, qui détenait autrefois le monopole de cette politique opulente, décline et, tout à tour, cède aux concurrents la suprématie, son privilège historique, et l'Océan son fief séculaire. A moins qu'elle ne sème assez de discordes autour d'elle, en exploitant les violences outrageantes de l'Allemagne et les inimitiés de la France, elle est sûre de descendre lentement, mais sans répit et de rappeler les antiques décadences de Tyr, de Carthage et de Venise. Pour échapper au piège éternel de ses tentations, il est nécessaire de réaliser deux miracles, ou peu s'en faut : inspirer à l'Allemagne, échappant à l'atavisme prussien, plus de justice, ce qui équivaut à plus d'intelligence, et à la France une fermeté, une clairvoyance, un sang-froid qui ne furent jamais ses qualités maîtresses. Pourquoi cependant ne pas avertir ceux qui sont encore capables de réfléchir et de s'arrêter au seuil des sottises irréparables ?

Guerre et Marine

Promotions dans la Légion d'honneur

Sont promus :

Grands-officiers, les généraux de division Robert, Goiran, Chapel, Dubail, Bunoust, Quincy, Perreaux ; le vice-amiral Bellue ;

Commandeurs, les généraux de division Durand de Villers, de Curières de Castelnau, Beaudenom de Lamaze, Martin, Muteau, les généraux de brigade Gérard, Leddet, Jacquin, Cussac, Vayssière, Amanrich, Pérez ; le contrôleur général Bossut ; les colonels Malaguti, Levesset, Bujac, Messager, Augier ; l'intendant militaire Decaix ; les médecins inspecteurs Martin et Rangé ; le médecin principal Bassompierre ; le vice-amiral Auvert ; le contre-amiral de Montferrand ; le mécanicien inspecteur Decoux ; le contrôleur général Moign ; l'ingénieur en chef Sordoillet ;

Officiers, les généraux de brigade Margueron, Delétoile, Mauger, Fournier, Alba, de Rutignac, Petit Chevalier, Exelmans, Regnault, Cousin, Fayolle, Delbies ; les contrôleurs Bullet et de Lavit ; les intendants militaires Lacrambe et Gauthier ; les colonels Canel, Coste, de Férandy, Rozée d'Infreville, Rauch, Leray, Jacquet, Clémençon, Lesieur-Desbrière, Grossin, Bertrand, Brignon, Jouhandeau, Gallois, Quarré de Verneuil, Caubous, Tatin, Diguet ; les lieutenants-colonels Dumolt, Mortier, Hétet, Pouzard, Vernet, Dapoigny, Yvart, Hotz, Jeanjean, Besset, Verdini, Lodin de Lépinay, Menebode, Bellon, Rivière, Cristofari, Besson, Fritsch, Chauvin ; les chefs d'escadron, de bataillon ou majors Aubry, Boutaire, Piéri, Darnaud, Lantoine, Minet, Tauzia de Lespin, Brassel, Gey, Villebesseix, Bigeard, Parmentier, Bertrand, Baudru, Humann, Caillette de l'Hervilliers, Alleau, Blasselle, Campech, Ristori, Brisson, Denoirjean, Milhon, Avel, Ferrié, Sellier, Lepagu, Renauld, Simon, Le Bœuf, Maurial, Choulet ; le capitaine adjudant-major Gevrey ; les capitaines Morat, Bouillon ; le vétérinaire principal Busy ; les officiers d'administration principaux Poussart, Petit, Lecoq ; l'officier interprète principal Grenade ; les sous-intendants militaires Even, Frédault, Bordes-Pagès, Roux ; les médecins principaux Lelle, Marty, Viliedary, Gauthier, Uffoltz, Vincent ; les capitaines de vaisseau de la Roche-Kérandraon, Morin de la Rivière, Grasset ; les capitaines de frégate Ratyé, de Gantès, d'Auriac ; les lieutenants de vaisseau Audouin ; le mécanicien inspecteur Bastelica ; le mécanicien en chef Heimsch ; le contrôleur Comby ; les ingénieurs en chef Croneau, Bouhiol ; l'ingénieur hydrographe principal Fichot ; le commissaire en chef Aude ; le médecin en chef Gazeau.

Le colonel Largeau

Le colonel Largeau, commandant le territoire militaire du Tchad, est promu officier de la Légion d'honneur :

« Vingt-six ans de services, 17 campagnes, 1 citation. Chevalier du 30 décembre 1896 : services distingués comme commandant du territoire militaire au Tchad où il a fait preuve des plus brillantes qualités de décision et d'autorité et obtenu par sa politique prudente et ferme la soumission du sultan Doudmourah. »

Les aviateurs décorés

Sont promus chevaliers de la Légion d'honneur, au titre de l'armée active : le lieutenant d'infanterie Maillert, le lieutenant de cavalerie de Malherbe, le capitaine d'artillerie Echeman, le lieutenant d'artillerie Yence, le capitaine du génie Delesaux ; — au titre de la réserve et de l'armée territoriale, le sergent réservisto Sommer, le caporal réservisto Aubrun, le sapeur territorial Renaux, tous du 1er régiment du génie ; le capitaine Godard, du 5e bataillon territorial du génie.

L'adjudant mécanicien Joussier, du 1er régiment du génie, reçoit la médaille militaire.

La première armée navale

Le président de la République vient d'approuver un rapport du ministre de la Marine tendant à constituer la première escadre légère de la première armée navale.

Cette nouvelle escadre se composera de la 1re division légère déjà armée à effectif complet (*Waldeck-Rousseau, Ernest-Renan, Edgar-Quinet*), et de la division des croiseurs cuirassés placés en ce moment en disponibilité sous les ordres du contre-amiral Nicol (*Victor-Hugo, Léon-Gambetta, Jules-Ferry*), et qui sera portée à effectif complet.

Nominations dans la marine

Sont promus :

Au grade de capitaine de vaisseau : le capitaine de frégate Barthes.

Au grade de capitaine de frégate : les lieutenant de vaisseau de Corneillan, Gonzalès, de Linarès, Seriot, Docteur, de Brossard, Somborn.

Au grade de lieutenant de vaisseau : Cron, Dutfoy, Darlan, Lefranc, Teillac, Umeslier, Richard, Ravenel.

Les honneurs dans la marine

M. Delcassé, ministre de la Marine, a décidé de rendre applicables à la marine à titre d'essai, les dispositions prises dans l'armée, relatives à la nouvelle manière de rendre les honneurs, c'est-à-dire que les marins armés du fusil prendront la position du premier mouvement de l'arme sur l'épaule droite pour rendre les honneurs.

Le téléphone à bord

Il sera procédé sur le dreadnought *Voltaire*, battant pavillon du vice-amiral Boué de Lapeyrère, commandant en chef de la première armée navale, à l'essai d'un réseau de téléphone avec tableau central. Les appareils proposés sont du type employé dans la marine anglaise, ainsi que sur les cuirassés brésiliens, et construits en Angleterre. La direction des constructions navales du port de Toulon fournira les câbles et le matériel nécessaires à cette expérimentation du *Voltaire*.

M. Delcassé a décidé que les cuirassés actuellement en construction et en projet seront dotés d'un réseau de téléphones.

Çà et là

Morts d'hier

Mme la marquise de Mac-Mahon, douairière, née des Cars, belle-mère du comte Eugène de Lur-Saluces, 78 ans, à Paris. — M. Brongniart, ancien commissaire de police, à Paris. — M. Victor de la Roussière, ancien avocat, ancien procureur au Parquet d'Issoire, maire de Rezentières (Cantal), 64 ans. — M. le médecin en chef de la marine en retraite Ch. Guézennec, à Brest. — M. Starck, commandant en retraite, à Nancy, officier de la Légion d'honneur. Il avait pris part au siège de Sébastopol. — Le baron Blanc, qui joua un certain rôle sous l'Empire, à Genève.

Les caisses d'épargne en 1911

Dans la dernière décade de 1911, du 21 au 31 décembre, les Caisses d'épargne ont reçu 5 214 412 *fr.* 31 *et remboursé* 5 482 320 *fr.* 55, *soit un excédent de retraits de* 267 908 *fr.* 24.

Pour l'ensemble de 1911, l'excédent des retraits sur les versements s'élève à 151 282 506 *fr.* 39.

Le centenaire du sucre de betterave

Le centenaire que nous devons fêter en premier, cette année, est celui de la fabrication du sucre de betterave.

C'est, en effet, le 1er janvier 1812 que Benjamin Delessert réussit à extraire économiquement du sucre de la betterave ; le 2 janvier, Delessert fit prévenir Chaptal, lequel annonça de suite la grande nouvelle à Napoléon ; le lendemain, 3 janvier, l'empereur allait visiter la fabrique de sucre de Delessert et accordait la croix de la Légion d'honneur à son créateur.

Échos de partout

Sont nommés : trésorier-payeur général de la Côte-d'Or, M. Verne, préfet de Vaucluse ; — directeurs de l'enregistrement, des domaines et du timbre : à Lyon, M. Rebaud, directeur à Mont-de-Marsan ; à Mont-de-Marsan, M. Fribourg, inspecteur à Paris.

Le téléphone Paris-Madrid a été inauguré officiellement le 1er janvier.

M. Gaston Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, ayant accompli son cinquantenaire scientifique, une médaille d'or lui sera offerte le 21 janvier, à la Sorbonne, par ses confrères, ses amis et ses élèves.

M. Paul Déroulède, en ce moment à Nice, a déposé hier matin, sur la tombe de Gambetta, une grande couronne d'œillets rouges avec cette inscription : « A Gambetta, quand même ! »

L'immigration au Canada a été, en 1911, de 355 000 personnes, contre 312 000 l'année précédente. Sur ce nombre, 142 000 venaient de la Grande-Bretagne, 135 000 des Etats-Unis et 72 000 du continent européen.

Le Sénat brésilien a voté, hier, le projet déjà adopté par la Chambre instituant une protection de la propriété littéraire en faveur des auteurs étrangers avec les mêmes privilèges et avantages que ceux concédés par la loi aux auteurs nationaux.

M. Destailleur, ancien commissaire du gouvernement des confins algéro-marocains, qui est venu en France par le paquebot « Sidi-Brahim » venant d'Oran, est arrivé ce matin à Paris.

Dans un bois appartenant à M. Antoine Cousségal, propriétaire au village des Lottes, canton de Montsalvy (Cantal), les genêts sont en fleurs.

Le 30 décembre dernier a eu lieu, au Carmel de Rouvroy (Belgique), la prise d'habit de Mlle Elisabeth de Ladonchamps, fille de M. de Ladonchamps, ancien officier, et de Madame, née de Jacot de la Cottière ; la Mère prieure du Carmel est la fille du général de Sonis.

Pour les Petites-Sœurs de l'Assomption

Deux nouvelles réunions ont été tenues, l'une 18, rue des Envierges, organisée par le Comité de défense de Belleville ; la seconde, par le patronage Jeanne d'Arc, 109, rue Palleport, et toutes deux ont eu un immense succès.

Plusieurs ouvrières sont venus témoigner leur reconnaissance pour le bien que les Petites-Sœurs leur ont fait dans leur foyer en y apportant leurs consolations et leur dévouement.

La séance s'est terminée par un ordre du jour protestant contre les menaces dont les Sœurs sont l'objet, prenant la ferme résolution de s'opposer, coûte que coûte, à cet acte infâme et adressant aux bonnes Sœurs l'assurance de leur admiration, de leur affection et de leur dévouement.

Signalons la très belle protestation élevée par les soins du Comité de conférenciers de la rue de Grenelle en faveur des Petites-Sœurs. Ce Comité a organisé un peu partout, dans les faubourgs de Paris, à Bercy, à la Maison-Blanche, à Vaugirard, à Charonne, aux Malmaisons, à Soeaux, à Neuilly, à Ménilmontant, au Kremlin, au Petit-Colombe, à Courbevoie, à la Garenne des réunions qui ont obtenu un éclatant succès.

Partout, — après avoir entendu les conférenciers du Comité, — les auditeurs ont manifesté hautement leur réprobation contre les sectaires, qui, à l'heure présente, n'ont d'autres préoccupations que d'assouvir leur haine anticléricale ; à l'unanimité, les électeurs présents aux réunions ont voté des ordres du jour dans lesquels ils adressent un salut respectueux et reconnaissant à celles qui consacrent toute leur vie au soulagement de la classe ouvrière ; ils s'engagent, en outre, à faire tous leurs efforts pour obtenir le retrait des mesures de prescription prises contre ces admirables servantes des pauvres.

Paroles du Pape à la France

Tract de 2 pages in-8°, à 2 colonnes

Les quinze, 0 fr. 10 ; le cent, 0 fr. 50 ; les deux cents, 0 fr. 90 ; les cinq cents, 1 fr. 75 ; le mille, 3 francs ; les dix mille, 25 francs. Port en sus. Paris, 5, rue Bayard.

A distribuer

PENDANT LA MISSION

Exposé des grandes vérités de la religion pour les missions des paroisses

Un vol. de 72 pages, 0 fr. 20 ; port, 0 fr. 05.

APRÈS LA MISSION

Un vol. de 20 pages, 0 fr. 05 ; port, 0 fr. 05.
Remises par quantités pour ces deux brochures : 7/6, 15/12, 70/50, 150/100.
5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIe.

Un annuaire pontifical officiel

De notre correspondant romain :

Lundi matin, le cardinal Merry del Val a présenté au Saint-Père le premier exemplaire de l'*Annuaire pontifical* pour l'année courante. L'*Osservatore Romano* note à ce sujet que l'*Annuaire pontifical* se présente cette année avec un caractère officiel et sous une forme un peu différente de celle qu'il revêtait antérieurement.

— Cette publication, dit l'*Osservatore*, fut durant de nombreuses années, partiellement interrompue, s'étant limitée à la seule hiérarchie catholique et à la famille du Souverain Pontife. Elle s'est complétée progressivement et reprend la place et la fonction qu'avait l'ancien *Annuaire pontifical*, dont la publication s'arrête à l'année 1872.

Le livre a reçu une rédaction plus complète et juridiquement rationnelle, et, par suite, a dû reprendre son ancien titre officiel.

Le bureau de la direction de la rédaction de l'*Annuaire* a été, dans ce but, établi de nouveau à la Secrétairerie d'Etat pour faciliter le recueil des informations, soit officielles, soit de divers dicastères pontificaux, soit de l'épiscopat du monde entier.

Le volume comprend deux sections : la première contient tous les renseignements sur la hiérarchie, tant d'ordre que de juridiction.

Suivent les Sacrées Congrégations avec l'indication de l'époque de leur fondation, de leurs plus importantes réformes et de leurs attributions actuelles, conformément à la constitution apostolique *Sapienti consilio*.

Puis viennent les collèges prélatices, les supérieurs d'Ordres religieux, etc.

La seconde section du livre comprend la chapelle papale, puis la famille de Sa Sainteté, les secrétaireries palatines, enfin, tout ce qui concerne le vicariat, les institutions charitables et l'éducation dans le diocèse et le district de Rome.

Cet ensemble constitue un petit manuel pratique et utile. L'office de direction et de rédaction est à la secrétairerie d'Etat. Les services d'administration sont confiés au directeur de la typographie polyglotte vaticane.

✝ NOS AMIS DÉFUNTS

MON JÉSUS, MISÉRICORDE

300 j. d'indulg. applic. aux déf. (30 mai 1910).

Mme Nathalie Boutry, mère d'un religieux de l'Assomption. — Mme de Béchineau, lectrice assidue, à Châteaubourg (Ille-et-Vilaine). — M. E. Quesney, ami dévoué de la Bonne Presse, à l'Ile de Batz (Finistère). — M. l'abbé Léon-Henri Vinatier, 43 ans, vicaire à Pontivy. — M. le docteur Fichaux, président honoraire du Syndicat médical de Tourcoing, vice-président honoraire de la Société des sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais, 80 ans, à Blandain (Belgique). — M. l'abbé Ferdinand Huignard, ancien curé de Dravell, 71 ans, oncle d'un employé de la Maison de la Bonne Presse. — Le R. P. Bernard Gerrer, de la Congrégation du Saint-Esprit, 67 ans, dont 49 de vie religieuse, à Chevilly (Seine). — M. le chanoine Trapin, secrétaire de l'évêché de Périgueux, 65 ans. Ses obsèques auront lieu, à 10 heures, jeudi.

Mme Juvin, née de Courbière, 40 ans, à Paris.

RECOMMANDATION

Une intention très pressante.

Informations du soir

M. Caillaux a reçu ce matin M. Paul Cambon, ambassadeur de France à Londres.

LA SITUATION A EL-KSAR

On n'a pas jusqu'ici la confirmation à Paris de la nouvelle venue de Tanger d'après laquelle un nouvel incident se serait produit à El-Ksar entre le consul d'Espagne et notre consul. M. Boisset, à la suite de l'achat par ce dernier d'une maison appartenant au sultan.

(*Temps.*)

M. GEOFFRAY NE QUITTERA PAS MADRID

Madrid, 2 janvier. — Il est inexact que M. Geoffray, ambassadeur de France, doive rentrer ces jours-ci à Paris pour y chercher de nouvelles instructions.

NOUVEL ATTENTAT EN MACÉDOINE

Salonique, 2 janvier. — Un poste de gendarmerie a été détruit près d'Ischtip, par des bombes à la dynamite. Les informations reçues à ce sujet ne disent pas s'il y a eu des morts et des blessés. La surexcitation a de nouveau augmenté à Ischtip et dans les environs.

LES EMPOISONNEMENTS DE BERLIN

Berlin, 2 janvier. — Aucun nouveau cas d'empoisonnement ne s'est produit à l'asile de nuit de la Frobelstrasse. Par contre, plusieurs malades ont été transportés sur différents points de la ville dans les hôpitaux berlinois. Le nombre total des morts est actuellement de 72.

L'information ouverte contre le droguiste Scharmach, coupable d'avoir vendu de l'alcool méthylique à plusieurs cabaretiers berlinois, suit son cours. Les médecins ne croient pas toutefois que ce soit là la seule cause de la maladie.

Plusieurs cas d'empoisonnement se sont également produits à Leipzig. Les matières prélevées dans les intestins des cadavres ont établi que là encore on se trouvait en présence d'empoisonnements à l'alcool méthylique. Un marchand de vins de Leipzig, nommé Kehr, a été arrêté pour avoir vendu à plusieurs cabaretiers de l'alcool méthylique. Il a été établi que quelques jours avant Noël il avait fait un voyage à Berlin où il avait acheté chez le droguiste Scharmach une assez grande quantité d'alcool méthylique.

SEXTUPLE CONDAMNATION A MORT

Saint-Pétersbourg, 2 janvier. — Le tribunal de Minsk a condamné à la peine de mort six des accusés poursuivis pour la mutinerie qui éclata dans la prison de Borisof, au mois d'octobre dernier.

LA NEIGE EN SAVOIE

Une avalanche de neige a interrompu le cours de l'Arc, au village d'Averolles, et a privé la ville de Lanslebourg de lumière électrique. Elle a tué un jeune homme dont le compagnon a été projeté au loin par le déplacement d'air.

C'est le chien qui les accompagnait qui a dirigé les sauveteurs.

FEUILLETON DU 3 JANVIER 1912 — 6 —

AME POLONAISE

Résumé des précédents feuilletons

Nadine des Vignes, 15 ans, fille d'une première femme de son père, vit toute l'année avec celui-ci et sa tante, Mlle Hélène des Vignes, au château des Glandiers. Elle a une sœur, Odette, de quatre ans moins âgée qu'elle, qui est la fille d'une deuxième femme. Odette passe les six mois d'hiver à Paris, chez sa mère, dont elle subit la regrettable influence. M. et Mme Tiersaint viennent de s'installer dans une propriété voisine des Glandiers avec leurs deux enfants, Maurice, 18 ans, et Anne-Marie, 16. Il y a quelques jours, Maurice a surpris Nadine, qu'il ne connaissait pas, au cours d'une promenade. Il a voulu en fixer les traits sur son album à dessiner ; mais le joli modèle, effarouché, a fui.

Quelques jours après, Mlles des Vignes, tante et nièce, étaient au piano, lorsque la porte s'ouvrit, laissant passer toute la famille Tiersaint. En apercevant Maurice, Nadine rougit, et, lorsque Mlle des Vignes la présenta aux visiteurs, le jeune homme dit en s'inclinant :

— Que devez-vous penser, Mademoiselle, du pauvre artiste qui a tant d'excuses à vous faire ?

Anne-Marie, fort surprise de ce début, se rappela cependant bientôt que son frère lui avait raconté le plus joli épisode de ses promenades à travers le pays.

— Ils sont tristes maintenant nos bois bien dépouillés, faisait observer Nadine quelques instants après, et, si vous n'êtes pas habitué à vivre à la campagne, l'hiver vous semblera long.

— Est-ce votre avis que vous exprimez ? dit Maurice.

— Non ; car j'aime les Glandiers où je suis née, où se conservent tous les souvenirs de ma chère maman, et, n'y venant presque jamais que l'hiver, je ne songe pas au charme plus grand qu'ils doivent avoir à une autre époque. Celui que je trouve à y vivre près de mon père écarte toute la contrariété que pourraient me donner les ennuis de la mauvaise saison.

Ces raisons-là étaient pleines d'énigmes pour les jeunes Tiersaint ; ce ne fut que plus tard par les conversations tenues entre leur mère et Mlle Hélène, par celles qu'ils eurent avec leur jeune voisine elle-même, qu'ils connurent tous les détails de sa vie et la singulière organisation qui régnait parmi les habitants du château.

Mlle Hélène trouva dans les nouveaux propriétaires de la Rayonnante les ressources tant souhaitées pour écarter l'ennui dont Nadine était menacée pendant les mois d'hiver. Anne-Marie était une agréable compagne, et son frère, avec tout l'entrain de sa nature d'artiste, initiait ses voisines à ses progrès en peinture ou les amusait au retour de chacun de ses voyages à Paris par le récit d'anecdotes piquantes, plus ou moins recueillies dans l'atelier d'un peintre de grand talent chez lequel il allait travailler. Il rapportait aussi des partitions, des morceaux de musique récemment parus, et son talent de violoniste, s'ajoutant au talent de pianiste des jeunes filles, à la voix de Nadine qui commençait à se développer, donnait un charme très grand aux réunions.

Maurice Tiersaint, très bien doué comme intelligence, avait été tellement gâté par ses parents que son caractère était fort difficile. Sa sœur souffrait parfois de ses emportements malgré les retours affectueux qui les suivaient, et Nadine, avec sa fermeté douce, ayant eu l'occasion de prendre sa défense, se trouva peu à peu, sans s'en douter, exercer une grande influence sur la nature fougueuse du jeune Parisien.